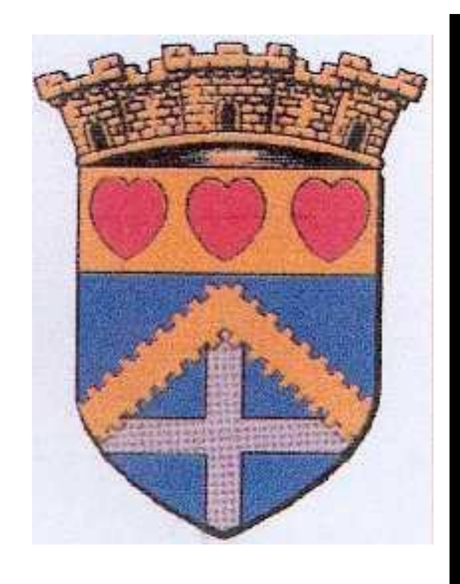


Commune de CHORGES

Tout savoir sur l'opération

* FAÇADES *

* TOITURES *

2010

Sommaire :

- **Une commune soucieuse de son cadre de vie,**
- **Des subventions mises en place pour vous aider à embellir votre patrimoine.**

VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE !

AMELIOREZ NOTRE CADRE DE VIE !



Il s'agit d'une campagne d'embellissement des façades et des toitures initiée par la commune de CHORGES.

Le but est d'inciter les propriétaires à rénover leurs immeubles pour offrir aux habitants et aux vacanciers un cadre de vie attrayant.

A **CHORGES**, les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades ou de réfection des toitures bénéficient de **subventions très incitatives**.

Afin d'assurer la qualité des travaux : les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux doivent être en symbiose avec l'architecture traditionnelle et le paysage.

N' hésitez pas à venir nous présenter votre projet.

Ce programme est financé par **la commune de CHORGES** et par la **REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur**.

SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

1. PRENDRE CONTACT AVEC LA CHARGÉE D'OPÉRATION DU CALHAURA PACT 05



2. DECLARER VOS TRAVAUX EN MAIRIE

(Déclaration Préalable ou Permis de construire)

3. DEMANDER DES DEVIS

Les couleurs des façades, les matériaux de couverture et les détails architecturaux à préserver devront avoir été définis avec la chargée d'opération du Calhaura PACT 05.

4. DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMPRENANT:

* la copie de votre autorisation de travaux (déclaration préalable, permis de construire),
* les devis détaillés des travaux à réaliser,
* le plan cadastral du bâtiment concerné par les travaux,
* les photos récentes des façades ou de la toiture avant travaux,
* les 2 imprimés de Convention Ville/Propriétaire remplis et signés,
* la fiche de renseignements complétée,
* la copie de votre avis d'imposition sur les revenus de l'année n-2.

5. VOTRE DEMANDE SERA PRESENTÉE EN COMMISSION « FAÇADES-TOITURES »:

* Attendez l'accord de subvention pour réaliser vos travaux,

Pour les façades:
prévoir de faire réaliser des échantillons de couleur sur la façade avant le démarrage du chantier et de faire valider l'aspect de finition et les teintes par la chargée d'opération.

6. PAIEMENT DE LA SUBVENTION:

La subvention vous sera versée après visite de fin de travaux et dès réception :

* des factures acquittées des travaux réalisés,
* des attestations de paiement des travaux,
* des photos après travaux,
* d'un RIB.



QUI PEUT EN BENEFICIER...



Sont concernés, les immeubles construits et achevés depuis **plus de 30 ans**, situés **dans le centre Bourg**.

Les demandeurs doivent respecter l'ensemble des formalités détaillées dans le cahier des charges de l'opération, adopté en conseil municipal (Ce document est consultable en mairie). Le propriétaire choisira librement son entreprise.

Subvention FAÇADES 30% *et 15% à partir de 8300€ de tx*

Les subventions n'excèderont pas un montant maximum par immeuble de **4 500€** dans un plafond de travaux subventionnables HT de :

- **105 €/m²** pour la rénovation complète des **enduits**
- **72 €/m²** pour la rénovation complète des **peintures**

Subvention TOITURES 40%

Les subventions n'excèderont pas un montant maximum par immeuble de **4 500€** dans un plafond de travaux subventionnables HT de :

- **100 €/m²** pour la couverture en ardoises naturelles
- **72 €/m²** pour la couverture en tuiles plates terre cuite **(Alpha10 ou écaille)** ou ardoises artificielles grises

Majoration + 20%



- **Majoration sociale** sous plafonds de revenus
- **Majoration architecturale** pour restauration d'éléments remarquables

NB : les surfaces s'entendent « vide pour plein ».

IMPORTANT : les subventions sont accordées sous réserve d'accord de la commission « Façades-Toitures » et dans la imite des crédits réservés pour l'opération.

CONTACTS

L'animation de cette opération est assurée par le **Calhaura PACT 05**. Vous obtiendrez gratuitement auprès de votre chargée d'opération des renseignements et des conseils concernant :

- L'opération « Façades-Toitures » et ses subventions,
- Les autres aides existantes pour l'amélioration de l'habitat (ANaH, Caisses de retraite...).

Les permanences sont assurées en Mairie de **CHORGES** de **9h30 à 12h** sur rendez-vous au:

04 92 50 60 30

Permanences **2010**

Jeudi **25 MARS**
Jeudi **29 AVRIL**
Jeudi **27 MAI**
Jeudi **24 JUIN**
Jeudi **22 JUILLET**
Jeudi **26 AOUT**
Jeudi **23 SEPTEMBRE**
Jeudi **28 OCTOBRE**



Pour nous contacter:



Calhaura PACT 05
Passage de la Citadelle
05000 GAP

Tél. : 04.92.51.53.34
Fax : 04.92.52.42.39
Courriel : calhaura@cegetel.net
Site web: pact-05.org

Chargée d'opération : **Laurence AGULHON**